



ARCOM BORDEAUX
Rapport d'activité 2022

Sommaire

<i>Edito</i> de la présidente	3
I. Composition du comité.....	4
II. Paysage audiovisuel.....	6
1. Le paysage radiophonique.	6
a. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2022 en FM.....	6
b. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2022 :	7
c. Répartition des éditeurs par groupes au 31 décembre 2022 :.....	8
d. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2022 en DAB+.....	9
e. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2022 en DAB+ :	9
2. Le paysage télévisuel :.....	9
III. Activité du comité.....	10
1. Activité générale :	10
2. Activité détaillée :	11
a. Appels aux candidatures :	11
b. Reconductions :	12
c. Changements de contrôles :	12
d. Contrôles techniques :	12
IV. Relations extérieures et communication.	13
1. Rencontres avec les éditeurs :	13
2. Rencontres avec les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information.	14
3. Communication :.....	14
V. Bilan, propositions et perspectives.....	14



Edito de la présidente

L'activité du CTA de Bordeaux, toujours intense, alimente les riches débats des réunions du comité. Les membres et l'équipe permanente, très investis, contribuent à la régulation du paysage audiovisuel local en parfaite relation avec les directions de l'ARCOM. 2022 aura été marqué par le départ de Patrick PÉPIN, qui par son expérience et son engagement, a énormément apporté à nos réflexions. Il a été remplacé par Jean-Pierre LABORDE, représentant également la partie basque du ressort du CTA. Sa grande expérience de la radio se révèle précieuse pour l'activité de notre comité.

Accompagner les évolutions du paysage audiovisuel de son ressort demeure la mission essentielle du comité territorial de l'audiovisuel de Bordeaux. En 2022, il a été particulièrement sollicité dans ce cadre :

- Un appel aux candidatures FM a porté sur 232 fréquences planifiées, soit 55% des fréquences autorisées dans le ressort du comité, réparties dans 62 communes. 110 candidats ont été déclarés recevables et ont formulé 680 demandes d'autorisation.
- Cinq éditeurs de catégorie B ont souhaité céder leurs sociétés. Ces demandes ont donné lieu à 5 auditions lors des réunions du comité. Ce sont 4 nouveaux acteurs qui investissent le paysage radiophonique régional : deux entrepreneurs locaux passionnés par ce média découvrent le secteur de la radio, deux acteurs déjà implantés l'un dans le nord, l'autre dans l'ouest de la France vont développer leurs activités dans le ressort du CTA de Bordeaux.

Le comité a également été sollicité pour accompagner l'ARCOM dans l'instruction des dossiers de candidature déposés dans le cadre de l'appel DAB+ métropolitain. Une expérience enrichissante qui lui a permis d'appréhender dans leur intégralité les enjeux du déploiement de cette nouvelle norme de diffusion hertzienne. Il a été frappé cependant par le décalage qui existe entre la conviction maintenant unanime des éditeurs de l'intérêt d'un tel déploiement et l'ignorance du grand public qui découvre très lentement l'existence du DAB+. C'est un sujet sur lequel le comité souhaite porter une attention toute particulière dans les années à venir.

Les relations avec les éditeurs locaux de radio et de télévision sont essentielles pour appréhender sereinement les évolutions à venir et accompagner les mutations d'un secteur confronté à une révolution des usages et des habitudes de consommation des médias. Elles sont quotidiennes pour l'équipe permanente, que ce soit pour des conseils ou dans le cadre des opérations de contrôles menées avec rigueur et pédagogie par notre agent technique, et toujours enrichissantes à l'occasion des visites organisées lors des déplacements du comité.

Le volet éducation aux médias et à l'information n'a pas été oublié en 2022. De nouvelles actions sont d'ores et déjà planifiées pour 2023.

La fin de l'année a été marquée par un temps fort, particulièrement apprécié, la visite, en novembre dernier, du Président Roch-Olivier MAISTRE, de Madame Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, de Monsieur Hervé GODECHOT et de la délégation de l'ARCOM. Cette journée consacrée à des échanges directs entre les membres de notre comité et l'ARCOM mais aussi à des rencontres avec des éditeurs locaux a permis d'évoquer les grandes problématiques actuelles du secteur.

Riche, est décidément l'adjectif qui caractérise le mieux l'année qui s'est écoulée...il le sera à n'en pas douter, celui qui accompagnera nos travaux pour l'année à venir.

Brigitte PHÉMOLANT
Présidente du CTA de Bordeaux

I. Composition du comité.

Nom	Prénom	Fonction	Date de fin mandat
PHÉMOLANT	Brigitte	Président	7-nov.-25
BOMPARD	Maryline	Membre	27-juin-23
DOST	Françoise	Membre	17-juil.-23
GAUFFRE	Jean-Pierre	Membre	6-mars-23
LABORDE	Jean-Pierre	Membre	13-juil.-26
MARTIN	Amélie	Membre	6-juil.-24
MONTI	Françoise	Membre	25-juil.-26

Le deuxième mandat de Monsieur Patrick Pépin, membre depuis le 22 juillet 2014 s'est achevé le 22 juillet 2022. Il a été remplacé par Monsieur Jean-Pierre Laborde, nommé par décision du 13 juillet 2022, publiée au journal officiel du 26 juillet 2022.

Le mandat de Madame Françoise Monti, membre depuis le 25 juillet 2018 a été renouvelé par décision du 13 juillet 2022, publiée au journal officiel du 26 juillet 2022.



Maryline BOMPARD *Membre depuis le 24 juin 2015. Département de la Charente Maritime.*

L'année 2022 fut, une nouvelle fois, bien dense. Au-delà des sujets habituels, nous avons instruit des dossiers impactant l'avenir : appel DAB+9, appel métropolitain et appel FM 2023, avec pour objectif la construction et l'équilibre d'un nouveau paysage radiophonique. Un réel sentiment d'accompagner l'évolution du media radio et des TV locales et de construire l'avenir. Il faut également ajouter cinq auditions d'éditeurs-repreneurs, avant cession des entreprises. Les sessions du comité font toujours l'objet de débats animés et riches entre les membres et l'équipe du CTA de Bordeaux. Saluons donc l'arrivée de Jean-Pierre Laborde, en remplacement de Patrick Pépin. Là encore un œil nouveau permet d'interpeller et de se questionner. Et puis bien évidemment la volonté de prolonger sur le terrain la stratégie générale de l'ARCOM. Education aux médias, citoyenneté numérique et fake news sont des sujets vraiment essentiels que nous souhaitons tous développer localement à partir d'outils concrets.



Françoise DOST *Membre depuis le 17 juillet 2019. Départements des Landes et Gironde.*

Reprise attendue des réunions mensuelles « en présentiel », avec des ordres du jour toujours très denses, examen approfondi des dossiers de radios, très nombreux dans le cadre de l'appel à candidatures en FM, et présélection zone par zone...

Pour moi, l'année 2022 aura d'abord été marquée par le projet sur les radios en milieu rural, initié par Jean-Pierre Gauffre, qui nous a permis de retourner « sur le terrain ». Nous sommes allés dans les Landes puis en Dordogne voir 9 radios associatives très impliquées dans le milieu rural et efficaces dans leur couverture de la vie locale, mais à des degrés divers, leurs moyens étant très disparates, notamment en personnel permanent et nombre de bénévoles.

La visite des studios (et de quelques émetteurs avec Stéphane Bernard) ainsi que, surtout, nos échanges nourris avec les responsables, ont toujours été éclairants et très enrichissants... La suite de cette étude en 2023 !



Jean Pierre GAUFFRE *Membre depuis le 6 mars 2019. Département de la Gironde.*

Après le temps fort du podcast « maison » en 2021, pas question de souffler en 2022. Il a fallu s'atteler à l'énorme dossier du renouvellement des fréquences FM arrivant à échéance. Un travail de romain, heureusement réparti entre tous les membres du collège, pour, au final, donner le sourire à plus de cent

radios qui ont ainsi pu continuer leurs aventures sur les ondes, pour certaines depuis le début de l'ouverture de la bande FM.

À titre personnel, j'ai souhaité me consacrer à une étude de terrain auprès des plus petites radios de notre région, celles qui s'adressent à un public très rural. Ces rencontres, variées et souvent passionnantes, m'ont permis de mieux appréhender la réalité du quotidien de ces radios, pour constater que, dans leur écrasante majorité, elles s'impliquent très fortement dans la vie de leurs territoires et développent une grande proximité avec leurs habitants/auditeurs.

Enfin, autre temps fort de l'année, nous avons eu la joie d'accueillir un nouveau membre au sein de l'ARCOM Bordeaux en la personne de Jean-Pierre Laborde. Avec lui, qui a pris la succession du très sage Patrick Pépin, le Pays basque continue d'être brillamment représenté.

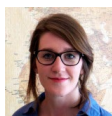


Jean Pierre LABORDE *Membre depuis le 13 juillet 2026. Département des Pyrénées Atlantiques.*

Un constat positif, une inquiétude, une préoccupation ! J'ai été frappé, pour mes premiers mois au sein du CTA de Bordeaux, par la vivacité des radios locales, la passion de ceux qui les animent pour le média, pour leur territoire, leur ingéniosité éditoriale pour faire passer la vie dans leur micro, avec une grande économie de moyens. Ils ont le sens du service qu'ils rendent à leurs concitoyens. La bande FM est un espace de pluralisme. L'ARCOM joue pleinement son rôle de régulateur en veillant à l'équilibre des intérêts, des programmes, dans la répartition des fréquences.

Satisfaction tempérée par un autre constat : l'âge ! Beaucoup de radios associatives sont administrées par des mousquetaires chevronnés de la bande FM et, j'espère me tromper, je ne suis pas certain que la relève soit aussi fournie qu'il y a 20 ans. Les difficultés sociales économiques certainement freinent l'engagement des jeunes actifs. Mais il y a aussi la concurrence des réseaux sociaux. La radio reste un média essentiel. Mais sa crédibilité, toujours en tête de tous les supports, est en baisse.

C'est un volant d'action important à définir pour l'ARCOM, et nous en parlons au sein du CTA de Bordeaux : comment marquer la différence entre réseaux sociaux et médias ? Comment défendre la crédibilité du média audiovisuel ?



Amélie MARTIN *Membre depuis le 6 juillet 2016. Département de la Charente.*

L'année 2022 fut, une nouvelle fois dense, notamment lors de l'instruction des dossiers de candidature pour l'appel DAB+ et l'appel FM.

Nous y avons vu des projets que nous connaissons mais également des nouveaux. A travers ces différents appels traités par le CTA de Bordeaux, nous avons de nouveau eu l'occasion de participer à la continuité du paysage radiophonique, équilibré et pluraliste. De manière générale, il est admirable de constater que la radio se développe presque "à contre-courant" des autres médias. Les réseaux sociaux ne sont pas ou peu la priorité et le modèle économique dominant des radios de proximité locale reste la participation associative et les subventions.

Pourtant, nous le constatons chaque année et encore plus lors des appels à candidatures, les mouvements radiophoniques sont dynamiques et porteurs de la certitude de pouvoir mener leurs projets à bien. C'est d'ailleurs ce que nous constatons à chaque réunion. C'est toujours un plaisir de voir cette vie dans les médias radiophoniques.



Françoise MONTI *Membre depuis le 25 juillet 2018. Département de la Dordogne.*

L'année 2022 a été riche d'activités, notamment grâce aux nombreux appels à candidature à la fois appels en FM et appels en DAB+. Ceux-ci concernaient la zone territoriale du CTA de Bordeaux, pour d'autres le CTA de Bordeaux était chargé d'expertiser, au nom des autres CTA, les dossiers de candidatures métropolitaines ; pour d'autres encore, c'est sur le DAB+ pour la zone de Bordeaux avec ses modalités local ou étendu que se penche le CTA. C'est sur tous ces sujets l'occasion de vives discussions, dont l'objet premier est de veiller à la diversité des éditeurs et au maillage intelligent du territoire audiovisuel.

Le volet technique du CTA s'est affirmé au cours de cette année : il permet que ses membres perçoivent l'intérêt des vérifications que se doit de faire le CTA, pour faire respecter les droits autorisés et permettre aux éditeurs d'être bien écoutés de leurs auditeurs.

Et puis des rencontres... Celle avec la Présidence de l'ARCOM, qui fait comprendre aux membres du CTA l'importance de leur mission, celles avec des éditeurs, tous passionnés et passionnants, qui livrent leur histoire avec conviction, celles encore qui voient le changement s'amorcer et le passage de témoins d'acteurs historiques de la radio vers de nouveaux managers, tout aussi impliqués dans leur radio, mais qui en modifient les raisons d'être.

Et enfin, l'EMI, pas laissée de côté, au contraire : les liens sont désormais bien établis avec le CLEMI de l'académie de Bordeaux : le CTA en est un partenaire permanent qui est sollicité sur les manifestations nombreuses qui émaillent le réseau des établissements engagés dans la radio (journée des podcasts, concours Médiaticks, ...).

Pistes vraiment intéressantes qui motivent le membre du CTA de Bordeaux que je suis.

Equipe permanente :

Nom	Prénom	Fonction	Date de nomination
RICHARD	Nathalie	Secrétaire générale	2-nov.-1993
BERNARD	Stéphane	Attaché technique	18-sept.-2021
AUTRUSSEAU	Fabienne	Secrétaire assistante	2-nov.-2009
BOUCHERON	Jean-Luc	Attaché technique	3-nov.-2003 ¹

Les fonctions d'assistante du CTA de Bordeaux ont été assurée par Madame Frédérique TRICOT du 24 juin au 3 novembre 2022 recrutée dans le cadre d'une mission d'intérim.

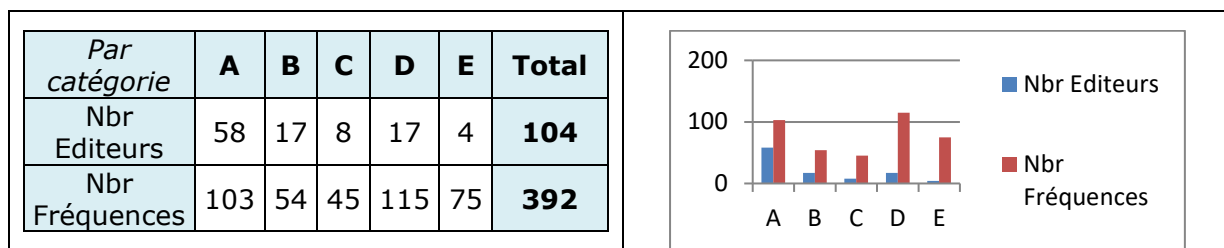
II. Paysage audiovisuel.

1. Le paysage radiophonique.

Le CTA de Bordeaux est compétent en Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques.

Dans son ressort, 135 éditeurs sont autorisés à diffuser sur 392 fréquences en FM et 125 espaces en DAB+.

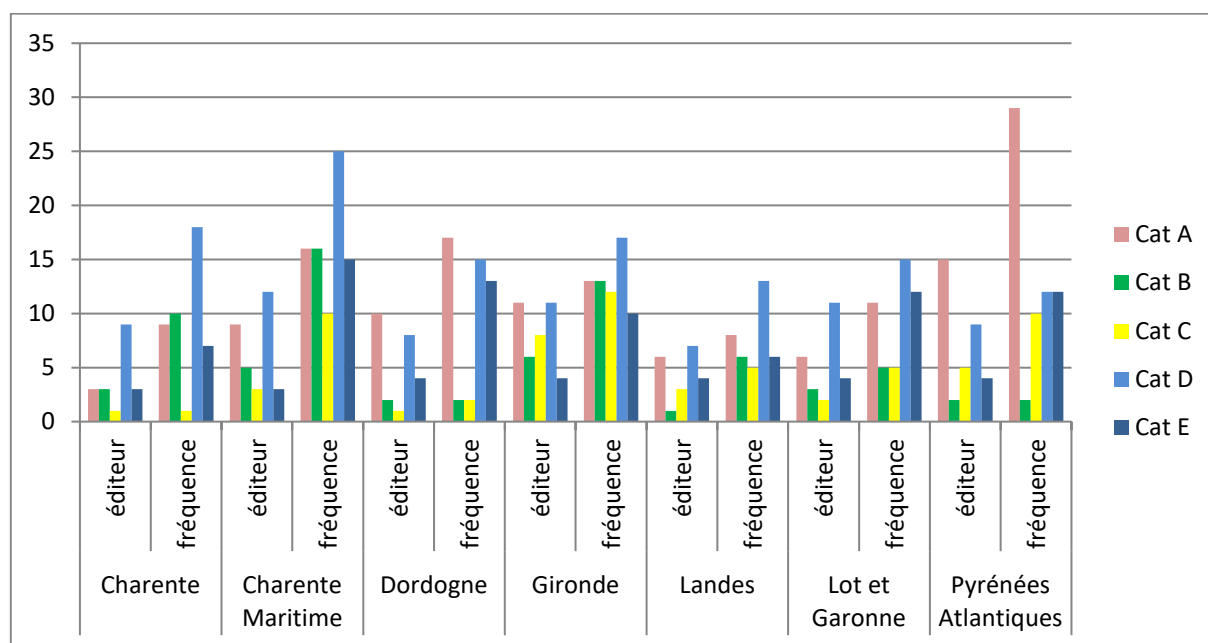
a. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2022 en FM.



¹ Monsieur Jean Luc BOUCHERON actuellement empêché pour des raisons médicales est remplacé par Monsieur Stéphane BERNARD dont le contrat a été renouvelé pour une année supplémentaire.






























b. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2022² :

		Cat A		Cat B		Cat C		Cat D		Cat E		Totaux
Charente	éditeur	3	15,79%	3	15,79%	1	5,26%	9	47,37%	3	15,79%	19
	fréquence	9	20,00%	10	22,22%	1	2,22%	18	40,00%	7	15,56%	45
Charente Maritime	éditeur	9	28,13%	5	15,63%	3	9,38%	12	37,50%	3	9,38%	32
	fréquence	16	19,51%	16	19,51%	10	12,20%	25	30,49%	15	18,29%	82
Dordogne	éditeur	10	40,00%	2	8,00%	1	4,00%	8	32,00%	4	16,00%	25
	fréquence	17	34,69%	2	4,08%	2	4,08%	15	30,61%	13	26,53%	49
Gironde	éditeur	11	27,50%	6	15,00%	8	20,00%	11	27,50%	4	10,00%	40
	fréquence	13	20,00%	13	20,00%	12	18,46%	17	26,15%	10	15,38%	65
Landes	éditeur	6	28,57%	1	4,76%	3	14,29%	7	33,33%	4	19,05%	21
	fréquence	8	21,05%	6	15,79%	5	13,16%	13	34,21%	6	15,79%	38
Lot et Garonne	éditeur	6	23,08%	3	11,54%	2	7,69%	11	42,31%	4	15,38%	26
	fréquence	11	22,92%	5	10,42%	5	10,42%	15	31,25%	12	25,00%	48
Pyrénées Atlantiques	éditeur	15	42,86%	2	5,71%	5	14,29%	9	25,71%	4	11,43%	35
	fréquence	29	44,62%	2	3,08%	10	15,38%	12	18,46%	12	18,46%	65



² Un même éditeur peut être autorisé dans plusieurs départements, la somme est donc supérieure au total des éditeurs autorisés dans le ressort du CTA.

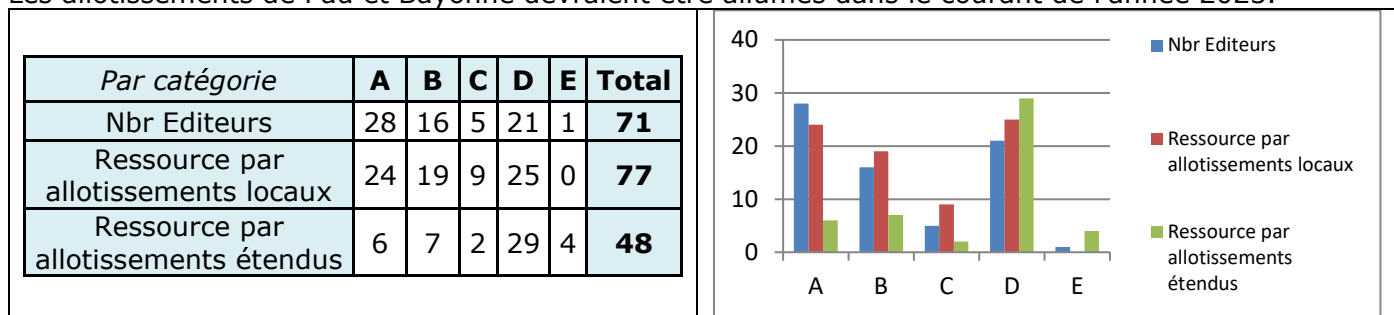
c. Répartition des éditeurs par groupes au 31 décembre 2022 :

Nombre de fréquences par catégorie	C	D	E	Total	Total groupe % du total fréquences (392)
LAB					
SAM Lagardère Active Broadcast			20	20	58 Soit 14,79%
SAS Europe 2 Entreprises		5		5	
SAS RFM ENTREPRISES		11		11	
SASU RFM Régions		7		7	
SASU Europe 2 Radio Régions		15		15	
NRJ Group					
SAS NRJ			12	12	57 Soit 14,54%
SARL Caroline		2		2	
SAS Chérie FM			7	7	
SAS Chérie FM Réseau		6		6	
SAS NRJ réseau		6		6	
SAS Radio Nostalgie			15	15	
SAS Radio Nostalgie Réseau		5		5	
SAS Rire et chansons			4	4	
NextRadioTV					
SAS Business FM			2	2	25 Soit 6,37%
SAM Radio Monte Carlo			23	23	
Espace Group					
SA M Développement			6	6	8 Soit 2,04%
SARL Jazz France			2	2	
Nova Group					
SARL Radio Nova			3	3	4 Soit 1,02%
SAS SNB		1		1	
RTL Group					
SAS RTL France Développement				21	48 Soit 12,24%
SA S.E.R.C.			13	13	
SA Sodéra			11	11	
SARL FM Graffiti		3		3	
Sans rattachement à un groupe					
SA Vortex			14	14	
SARL TSF Jazz			1	1	
SAS FG Concept			1	1	
SAS Radio Classique			7	7	
SAS Regroupement des Radios Musulmanes de France			1	1	
SAS Sud Radio			11	11	

d. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2022 en DAB+.

En 2021 de nouvelles autorisations ont été délivrées en DAB+ : à La Rochelle, Pau et Bayonne. L'entrée en vigueur des autorisations relatives aux allotissements étendus et locaux de La Rochelle a été fixée au 1^{er} juin 2022.

Les allotissements de Pau et Bayonne devraient être allumés dans le courant de l'année 2023.




e. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2022³ en DAB+ :

		Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Totaux					
Charente Maritime	<i>éditeur</i>	3	12,00%	7	28,00%	3	12,00%	11	44,00%	1	4,00%	25
	<i>All local</i>	2	15,38%	5	38,46%	2	15,38%	4	30,77%	0	0,00%	13
	<i>All étendu</i>	1	8,33%	2	16,67%	1	8,33%	7	58,33%	1	8,33%	12
Gironde	<i>éditeur</i>	11	26,19%	8	19,05%	5	11,90%	17	40,48%	1	2,38%	42
	<i>All local</i>	10	26,32%	10	26,32%	4	10,53%	14	36,84%	0	0,00%	38
	<i>All étendu</i>	1	8,33%	2	16,67%	1	8,33%	7	58,33%	1	8,33%	12
Pyrénées Atlantiques	<i>éditeur</i>	14	42,42%	4	12,12%	2	6,06%	12	36,36%	1	3,03%	33
	<i>All local</i>	12	46,15%	4	15,38%	3	11,54%	7	26,92%	0	0,00%	26
	<i>All étendu</i>	4	16,67%	3	12,50%	0	0,00%	15	62,50%	2	8,33%	24

2. Le paysage télévisuel :


Deux télévisions locales hertziennes sont autorisées dans le ressort du CTA de Bordeaux :

- ✓  TV7 Bordeaux – en diffusion hertzienne dans le département de la Gironde : 7 émetteurs pour une couverture potentielle de 1 540 978 habitants,

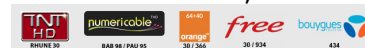
TV7 est également disponible sur l'ADSL et le réseau câblé, internet, [La chaîne TV7 \(sudouest.fr\)](http://La chaîne TV7 (sudouest.fr)).



et sur

- ✓  TVPI – en diffusion hertzienne dans le département des Pyrénées Atlantiques et le sud de Landes : 12 émetteurs pour une couverture potentielle de 594 138 habitants,




TVPI est également disponible sur l'ADSL et le réseau câblé, internet, [La chaîne TVPI \(sudouest.fr\)](http://La chaîne TVPI (sudouest.fr)).



et sur

³ Un même éditeur peut être autorisé dans plusieurs départements, la somme est donc supérieure au total des éditeurs autorisés dans le ressort du CTA.

A noter également que 3 télévisions locales conventionnées par le CSA bénéficient d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la région Nouvelle Aquitaine :

- ✓  NOA qui, au sein du groupe France Télévision, propose un programme totalement dédié à la Nouvelle Aquitaine. Ce programme est diffusé sur internet et sur l'ADSL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/vos-rendez-vous/antenne/noa?r=nouvelle-aquitaine>
- ✓  Kanaldude qui propose un programme en langue basque sur internet : <https://kanaldude.eus/>
- ✓  Oc tele qui propose un programme en langue occitane sur internet : <https://www.octele.com/>

III. Activité du comité

Le comité s'est réuni 11 fois, 1 réunion a été délocalisée et organisée à l'occasion de visites d'éditeurs. Le comité a également accueilli le président de l'ARCOM, Monsieur Roch Olivier Maistre et une délégation de l'autorité à l'occasion d'une journée de visites d'éditeurs à Bordeaux.

1. Activité générale :

Activité	Nombre	Commentaire
Saisines	112	Il s'agit à la fois des saisines d'éditeurs et d'auto-saisines soit pour décision, soit pour avis, soit pour information.
Réunions	11	Dont 1 décentralisée et 1 avec le Président Roch Olivier Maistre et une délégation de l'ARCOM.
Avis	389	Dont, dans le cadre de procédures d'appels et de reconduction : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appel FM CTA de Rennes : recevabilité - 4 dossiers, ✓ Appel FM CTA de Rennes : présélection - 2 fréquences, ✓ Reconductibilité échéance 2023 : 17 autorisations, ✓ Appel FM : Recevabilité - 110 dossiers, ✓ Appel FM : présélections - 232 fréquences, ✓ Appel DAB métropolitain : recevabilité - 4 dossiers, ✓ Appel DAB métropolitain : présélection - 1 ressource
Décisions	39	Dont dans le cadre de procédures de reconductions (A et B mono CTA) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La reconductibilité pour 6 autorisations,
Publications au JO	15	Dont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 délibérations temporaires

2. Activité détaillée :

	Décisions	Avis	Avenant ou convention	Publication JO
Modifications				
Administratives	9	15	6	
Programmes	6	1	0	3
Techniques	1	0	0	0
Appels				
Recevabilité (nbr d'éditeurs)		114		
Allotissements ou fréquences déjà autorisées		215		
Nouveaux allotissements ou fréquences		20		
Reconductions				
Reconductibilité (nbre éditeurs)	5	11		2
Reconductions (nbre éditeurs)				
Négociation de convention				
Autorisations temporaires				
Radio	10	0	10	10
TV				
Manquements / Infractions				
Mise en garde				
Mise en demeure				
Sanction				
TOTAL	31 + 2 divers	376	16	15

a. Appels aux candidatures :

- ✓ Appel FM :
 - 1) Appel aux candidatures dans le ressort du CTA de Rennes, deux fréquences de la Rochelle en contrainte de programme étaient planifiées. 4 candidats. Instruction de la recevabilité et proposition de présélection
 - 2) Appel Bordeaux : Réception des dossiers de candidature → **110** à la date limite de dépôt fixée le 20 juillet 2022. Instruction des dossiers pour la recevabilité et présentation de la présélection pour 232 fréquences planifiées. Présentation de la présélection par la présidente du comité en GTRAN du 20 décembre 2022.
- ✓ Appel DAB+ métropolitain : Le CTA de Bordeaux a été désigné comme comité référent pour le traitement de cet appel aux candidatures. Il a procédé à l'instruction de la recevabilité des **4** dossiers déposés à la date limite fixée le 18 octobre 2022 puis l'instruction des dossiers afin de proposer une présélection sur la ressource disponible objet de cet appel. Il a recueilli les avis des autres CTA de métropole. Présentation de la présélection par la présidente du comité en GTRAN du 20 décembre 2022.
- ✓ Appel DAB+ n°9 : Début d'instruction des dossiers déposés → **36** à la date limite de dépôt des dossiers fixée le 22 novembre 2022, candidats à l'attribution d'une ressource sur l'allotissement étendu et/ou l'allotissement local de Bordeaux.

b. Reconductions :

Echéance : 2 août 2023. 23 autorisations : 6 en catégorie A, 15 en catégorie D et 2 en catégorie E. Reconductibilité et négociation d'une convention avec Radios Libres en Périgord (catégorie A).

c. Changements de contrôles :

5 éditeurs de catégorie B ont sollicité des modifications de capital qualifiées, compte tenu de leur importance, de changements de contrôles. Le comité était donc appelé à émettre des avis sur ces dossiers et dans le cadre de l'instruction de ces demandes a procédé à des auditions des cessionnaires et des repreneurs :

- ✓ Radio Cap Ferret – Sarl Radio Villa MGSProd – autorisée dans la zone d'Arcachon en FM et en DAB+ (local). Repreneur : Monsieur TOUROUL-CHEVALERIE nouveau gérant et représentant de la SAS Youping. Audition et avis du comité le 9 mars 2022. Décision de l'ARCOM le 10 mai 2022,
- ✓ Gold FM – SARL Techniques et Productions Audiovisuelles (TPA) – autorisée dans les zones de Bordeaux et Libourne en FM et sur l'allotissement étendu de Bordeaux en DAB+. Repreneur : SAS Sweet Médias, nouveau gérant : Monsieur Wilfrid TOCQUEVILLE. Audition et avis du comité le 16 mai 2022. Décision de l'ARCOM le 13 juillet 2022. *(En attente de la signature d'une nouvelle convention)*.
- ✓ Radio Bassin Arcachon (RBA) - SARL FM Air – autorisée dans la zone d'Arcachon en FM et sur les allotissements locaux de Bordeaux et Arcachon en DAB+. Repreneur : SAS Sweet Médias, nouveau gérant : Monsieur Wilfrid TOCQUEVILLE. Audition et avis du comité le 16 mai 2022. Décision de l'ARCOM le 13 juillet 2022. *(En attente de la signature d'une nouvelle convention)*.
- ✓ ARL – SARL Marsa communication – autorisée dans les zones de Bordeaux, Libourne, Nérac, Marmande et Langon *(association titulaire, appel en cours pour autorisation au nom de la SARL)* en FM et sur les allotissements locaux de Bordeaux et Arcachon en DAB+. Repreneur : SAS La Voix FM, filiale de la SA La Voix du Nord, nouveau gérant : Marien BONIEUX. Audition et avis du comité le 14 juin 2022. Décision de l'ARCOM le 13 juillet 2022.
- ✓ 47 FM – SAS 47 FM – autorisée dans les zones d'Agen, Nérac et Puy L'Évêque en FM. Repreneur : SAS Groovers, nouveau gérant : Monsieur Julien LECLERCQ. Audition et avis du comité le 14 septembre 2022. Décision de l'ARCOM le 9 novembre 2022.

d. Contrôles techniques :

Les contrôles techniques réalisés chaque mois font l'objet d'une présentation en réunion du comité. Les manquements qui peuvent être constatés à ces occasions sont suivis dans le cadre d'un dialogue utile qui permet de résoudre les situations sans avoir recours à des lettres de mise en garde ou des propositions de mise en demeure.

Le comité est très sensible à ces démarches qui dans le cadre d'un dialogue avec les éditeurs contribuent à un paysage audiovisuel régional respectueux des obligations techniques assignées à chaque fréquence autorisée.

Le tableau ci-après présente une synthèse des contrôles réalisés en 2022.

Rubriques	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	7
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	10
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	10
Entraides inter CTA (nombre de jours)	1
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacement)	12
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	0
Vérifications fréquences RNT	26
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	327
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	674
Nombre de réclamations AM	0
Anomalies FM détectées et clôturées	31
Formation autres ATA (nombre de jours)	0

IV. Relations extérieures et communication.

1. Rencontres avec les éditeurs :

- ✓ **8 novembre 2022** : Profitant du déplacement du président de l'ARCOM, Roch-Olivier MAISTRE à Bordeaux, des rencontres ont été organisées avec le groupe 1981 pour les radios locales Wit FM et Blackbox et avec le groupe Sud-Ouest pour une visite de TV7 Bordeaux. Elles ont également l'occasion de découvrir la Cité numérique à Bègles, et deux sociétés de production audiovisuelle (Maelstrom Studio et Sun Creature).

Monsieur Roch-Olivier MAISTRE était accompagné de Madame Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, Monsieur Hervé GODECHOT (membres de l'ARCOM), Monsieur François-Xavier MESLON (DRAN), Madame Christine LAUDRIN (SGAT), Madame Justine BONIFACE (Directrice de cabinet) et Madame Sara CHEYROUZE (DIRCOM). Un déjeuner de travail a été organisé avec le comité, l'occasion de riches échanges.



En soirée, la délégation parisienne et le comité étaient invités à l'inauguration des studios bordelais de la radio nationale Air Zen, un an après les premières émissions en DAB+ sur l'allotissement métropolitain.

- ✓ **15 – 16 – 17 juillet 2022** : Participation au festival du journalisme de Couthures-sur-Garonne (47).
- ✓ **13 – 14 décembre 2022** : Le comité a délocalisé sa réunion mensuelle dans les Pyrénées Atlantiques. L'occasion de rencontrer 3 éditeurs de catégorie A : Radio Mendililia et Xiberoko Botza à Mauléon-Licharre, ainsi que Radio Star à Saint-Palais.

2. Rencontres avec les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information.

Les échanges avec les représentants des CLEMI d'Aquitaine et de Poitou-Charentes (pour les départements de Charente et Charente Maritime) se sont poursuivis en 2022. Pour la première année, le comité a été intégré au jury « Médiatiks ». Il a également contribué à la mise en relation d'éditeurs radio avec des établissements scolaires dans le cadre de l'opération « une webradio, un parrain ». Enfin, il a participé à une journée dédiée au podcast à Périgueux, l'occasion de rencontrer l'inspectrice d'académie en charge de l'EMI en Aquitaine.

De nouveaux contacts ont été pris avec d'autres acteurs de l'éducation aux médias et à l'information, en particulier avec la DRAC de Nouvelle Aquitaine.

3. Communication :

Depuis juin 2014, le CTA de Bordeaux est présent sur les réseaux sociaux : facebook - <https://www.facebook.com/CTA-de-Bordeaux-429927073873861/> et twitter - <https://twitter.com/CTABordeaux>.

Ils sont utiles à la communication du comité qui partage également des informations relatives à l'activité de l'ARCOM et sont parfaitement identifiés par les acteurs locaux qui ont pris l'habitude de suivre les publications du CTA de Bordeaux.

V. Bilan, propositions et perspectives.

L'année 2022 pourrait être qualifiée de transition :

- ✓ Transition après deux années de crises sanitaires particulièrement impactantes,
- ✓ Transition pour de nombreux éditeurs concernés par l'appel aux candidatures qui intervient 30 ans après les premières autorisations délivrées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel,
- ✓ Transition pour des acteurs importants de la région qui ont décidé de transmettre leurs sociétés à de nouvelles structures qui peuvent être considérés comme de nouveaux acteurs dans le ressort du CTA de Bordeaux,
- ✓ Transition vers le DAB+ avec le démarrage des émissions à La Rochelle (+ Angoulême, Rochefort et Saintes pour l'allotissement étendu).

Si la création radiophonique est toujours dynamique, elle prend aujourd'hui des formes différentes et n'est plus l'exclusivité de la diffusion hertzienne : c'était déjà le cas avec le développement des webradios ; le phénomène s'accélère avec le développement des podcasts. Alors que les nouveaux supports numériques ont été largement explorés et enrichis par de nouveaux acteurs et par les radios à vocation nationale et régionale, la crise sanitaire a conduit les acteurs locaux et en particulier les radios associatives à ne plus ignorer ces modes de mises à disposition de leurs programmes au public.

Cependant, il ne serait pas juste de penser que toutes les radios associatives se sont engagées dans cette évolution : certaines, en particulier celles qui n'ont pas pu ou pas su renouveler leurs équipes, semblent encore éloignées de la révolution numérique. On peut craindre alors, que certaines d'entre-elles disparaissent avec leur fondateur comme ce fut le cas en 2022 de Radio Orion autorisée à Bergerac.

Le comité est très attaché à l'accompagnement du secteur audiovisuel dans toutes ses composantes et un an après la création de l'ARCOM, le CTA de Bordeaux propose que les pistes suivantes puissent être explorées :

- **Adapter la régulation territoriale** au regard des évolutions des modes de consommation des médias. Prenant en considération l'arrivée de nouveaux acteurs – radiophoniques ou télévisuels - dans l'univers numérique local ou régional, il semble au comité qu'il serait en mesure d'assurer pleinement son rôle de régulateur, dès lors qu'il disposerait de compétences complémentaires sur le paysage audiovisuel régional quel que soit son mode de diffusion. Les web-radios et web-télévisions échappent actuellement à son expertise, les éditeurs locaux et régionaux du service public également. Sur ce sujet, le CTA de Bordeaux souhaiterait engager une réflexion avec l'autorité.
- **Accélérer la numérisation** de nos procédures, en ayant recours par exemple à la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/> pour le dépôt dans un premier temps, des rapports annuels des radios et télévisions locales, puis pour les demandes d'autorisations temporaires. Si le système fonctionne et donne satisfaction il pourrait être développé pour d'autres types de procédures qui relèvent de l'activité du comité.
- **Accompagner le déploiement du DAB+**. Le constat est impitoyable : alors que les éditeurs sont maintenant convaincus de l'intérêt du déploiement du DAB+, les auditeurs, quant à eux, sont majoritairement ignorants des nouvelles propositions radiophoniques qui leur sont offertes, y compris dans les zones dans lesquelles elles sont déjà disponibles. Le comité souhaite s'associer aux actions de communication qui pourraient être mises en œuvre pour faire connaître cette nouvelle norme de diffusion hertziennne.
- **Enclencher de nouvelles actions** dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, afin de toucher de nouveaux publics, en particulier les adultes.
- **Participer à la réflexion** de l'ARCOM relative aux moyens qui pourraient être mis en œuvre afin de permettre au comité d'être conforté dans ses missions initiales d'une régulation de proximité et dans de nouvelles missions qui vont progressivement s'étendre en matière d'éducation aux médias et à l'information, de droits d'auteur et du bon usage des écrans.
- **Développer les rencontres avec l'ARCOM et inter comités**. Le recours aux outils de réunion à distance devrait permettre de multiplier les échanges avec le collège et les directions de l'ARCOM. Si la présidente et les agents ont l'occasion, lors de déplacements au siège, d'avoir des contacts directs avec le président de l'ARCOM, les conseillers, les directeurs, les chargés de mission, mais également avec leurs homologues, tel n'est pas le cas des membres du comité. Le déplacement du Président Roch-Olivier MAISTRE, accompagné de conseillers et d'une délégation de l'ARCOM, les échanges ponctuels qui ont pu être organisés avec les directions (en particulier à l'occasion d'audition d'éditeurs dans le cadre de reprises) ont démontré à quel point ces rencontres sont utiles et enrichissantes pour permettre au comité de porter localement les actions prioritaires de l'ARCOM. Il ne fait aucun doute qu'elles pourraient également l'être dans le cadre de réunions inter-comités.